

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-2026/0138

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : DGA Ressources
Tél : 04 66 56 11 89
Réf : MR/IS/LS

Objet : Délégation de signature à Mme Lucie CHOMIOL, responsable du service RH à vos côtés à la direction des ressources humaines – abroge et remplace l'arrêté n°2026/0133 du 27 juillet 2026

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-9,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération C2026_01_01 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant élection du président d'Alès Agglomération,

Vu l'arrêté n°2026/0133 du 27 juillet 2026 portant délégation de signature à Mme Lucie CHOMIOL, responsable du service RH à vos côtés à la direction des ressources humaines,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales susvisé, le président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables de service,

Considérant que Mme Lucie CHOMIOL exerce les fonctions de responsable du service RH à vos côtés à la direction des ressources humaines d'Alès Agglomération,

Considérant que dans un souci de bonne administration et de bonne gestion, il convient de donner délégation de signature en matière de ressources humaines à la responsable du service RH à vos côtés d'Alès Agglomération,

Considérant que pour parfaire l'efficacité administrative, des précisions et des compléments doivent être apportés à l'arrêté n°2026/0133 du 27 juillet susvisé,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'arrêté n°2026/0133 du 27 juillet 2026 est abrogé et remplacé comme suit.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à Mme Lucie CHOMIOL, responsable du service RH à vos côtés, dans le domaine des ressources humaines, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le président d'Alès Agglomération, en ce qui concerne :

- les actes et documents en lien avec les stages et formations,
- la gestion administrative du personnel dont la carrière, les positions administratives, la protection sociale, à l'exclusion des avancements de grade et promotions interne, des contrats de travail, des documents relatifs aux procédures disciplinaires, fins de contrat, ruptures conventionnelles, licenciements, mises en demeure de reprise des fonctions, abandons de poste, absences de service fait et des avis sur les demandes de cumul d'activité,
- les actes administratifs ayant un impact sur la rémunération à l'exception des attributions de régime indemnitaire,
- la gestion de l'agence de service et de paiement (ASP) : les états de déclarations et le paiement.

ARTICLE 3 :

En cas d'empêchement de Mme Lucie CHOMIOL, responsable du service RH à vos côtés, la délégation de signature consentie à l'article 2 du présent arrêté sera exercée, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le président d'Alès Agglomération, en suppléance, selon l'ordre de priorité suivant, par :

- 1 – Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe de la DGA Ressources,
- 2 – Mme Florence PIERREDON, responsable de service RH.

ARTICLE 4 :

Les actes pris par Mme Lucie CHOMIOL, responsable du service RH à vos côtés, dans les matières déléguées par Monsieur le président, portent la mention « pour le président et par délégation de signature, la responsable du service ».

ARTICLE 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucie CHOMIOL, responsable du service RH à vos côtés, les actes pris dans les matières déléguées par Monsieur le président par Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe de la DGA Ressources, portent la mention « pour le président et par délégation de signature, la directrice générale adjointe en charge des services ressources » et ceux pris par Mme Florence PIERREDON, responsable de service RH, portent la mention « pour le président et par délégation, la responsable de service RH ».

ARTICLE 6 :

L'exercice de ces délégations de signature débutera à la date du rendu exécutoire de l'arrêté.

ARTICLE 7 :

Monsieur le directeur général d'Alès Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera notifié à Mmes Lucie CHOMIOL, Isabelle SCHMIDT et Florence PIERREDON.

Alès, le 18 AOUT, 2026

Le Président
Christophe RIVENQ

